

même sa démission au monarque. L'antithèse des deux opinions était manifeste ; Eggenberg prévoyait les difficultés d'ordre politique qu'entraînerait l'édit de restitution, ainsi que ses conséquences fâcheuses, alors que pour Lamormain cette affaire qui concernait les intérêts de l'Eglise et de la religion était un cas de conscience n'admettant aucune hésitation (63). Peut-être est-il injuste de faire de trop graves reproches à cette manière de voir d'un prêtre chargé de la défense des intérêts de l'Eglise, d'autant plus qu'il aurait été du devoir du souverain de prévoir les résultats politiques et de peser les avantages et les inconvénients. Mais les mesures prises par Ferdinand étaient inspirées exclusivement par des considérations d'ordre confessionnel, qui à la fin aboutirent à des suites fâcheuses aussi pour les intérêts de la religion. La curie romaine ne se bornait pas à encourager le souverain par l'intermédiaire du nonce à prendre cette mesure, mais elle la lui imposa. Il reçut l'autorisation préalable de disposer souverainement des biens à récupérer, de fonder des instituts pour novices et des collèges, d'en faire don à de nouvelles congrégations, comme il résulte d'informations confidentielles de Lamormain (64). Pazmany qui se rendit à Rome en 1632 en qualité de ministre extraordinaire de l'empereur pour demander au pape de nouveaux secours financiers avait parfaitement raison en affirmant que l'édit de restitution, cause de l'intervention militaire de la Suède, avait été inspiré par l'avis de la curie. Les souverains de Saxe et de Brandebourg auraient pu être gagnés encore au dernier moment à la cause de l'empereur, si cet édit n'avait pas été appliqué à leurs pays, mais Ferdinand qui considérait cette affaire comme un cas de conscience tenait à se montrer intransigeant (65).

Urbain VIII déclara à Pazmany qu'il avait toujours désapprouvé cet édit ; mais cette affirmation est contraire tant à l'attitude du nonce et de Lamormain qui certainement n'agissaient pas sans une autorisation de la curie, qu'aux avis donnés antérieurement par le pape lui-même (66). Dans cette affaire, qui entraîna des conséquences si importantes, on ne peut disculper le jésuite luxembourgeois d'avoir donné des conseils à courte vue et partiels ; encore en 1635, quand l'empereur fit la paix avec la Saxe et consulta ses théologiens sur la question s'il lui était permis de supprimer partiellement l'édit de restitution, Lamormain émit un avis négatif, alors que la majorité des théologiens, en premier lieu l'évêque Wolfradt de Vienne, le cardinal Dietrichstein d'Olmütz et Pazmany déclarèrent que des concessions étaient licites et recommandables dans des cas urgents (67).

Toutefois l'exécution de l'édit de restitution, pour autant qu'elle fût entreprise, provoqua des difficultés et suscita de nombreux reproches à l'adresse de Lamormain qu'on considérait généralement comme le personnage le plus influent dans l'entourage de l'empereur. La publication de cet édit avait été déjà retardée par suite des divergences entre l'Autriche et la Bavière au sujet de la répartition des territoires qu'on espérait récupérer (68). Tous ceux qui voulaient faire valoir des prétentions demandaient l'intervention de Lamormain auprès du souverain, entre autres